

Commune de  
**Villers-Allerand**  
Planche de zonage 2



Procédure	Date d'approbation
Elaboration	27 juin 2019
1ère modification	

Vu pour être annexé à la délibération du

Pour la Présidente  
Nathalie Miravete

Vice-Présidente

Echelle : 1/6 000ème

0 60 120 180 240 m



**LEGENDE**

Zonage

- Zone Urbanisée
- Zone agricole
- Zone naturelle
- Zone urbaine

Prescriptions ponctuelles

- ★ Eléments de patrimoine

Prescriptions linéaires

- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue
- ★★★ Eléments de patrimoine
- Voies, chemins, transport public à conserver et à créer

Prescriptions surfaciques

- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Elément de paysage
- Elément de continuité écologique et trame verte et bleue
- Orientation d'aménagement

N°	Emplacement réservé	Surface (ha)
1	Emplacement réservé supprimé	
2	Emplacement réservé supprimé	
3	Emplacement réservé pour la création d'un stationnement au bénéfice de la collectivité compétente	0.0622
4	Emplacement réservé pour la création d'une aire d'accueil des randonneurs au bénéfice de la collectivité compétente	0.7532
5	Emplacement réservé pour la création d'un pan coupé au bénéfice de la collectivité compétente	0.0098
6	Emplacement réservé pour l'extension d'un équipement sportif au bénéfice de la collectivité compétente	0.1335
7	Emplacement réservé pour l'extension d'un équipement sportif au bénéfice de la collectivité compétente	0.1752

